

Coalition de la société civile du Processus de Kimberley
Réunion de Bruxelles, du 17 au 19 novembre 2011
Communiqué

Nous accueillons favorablement l'initiative du Processus de Kimberley issue de la plénière de Kinshasa (du 31 octobre au 3 novembre) visant à étudier les réformes qu'il serait possible d'apporter à l'ensemble du système de réglementation des diamants.

Nous avons toutefois été témoins d'efforts visant à réformer le PK dans le passé, et trop souvent, des réformes plus que nécessaires ont été bloquées par des intérêts politiques, commerciaux et particuliers.

Nous travaillerons avec le processus de réforme au cours de l'année qui vient, mais nous nous attendons à constater des résultats tangibles d'ici la fin de 2012, avec des indicateurs de réussite clairs à la réunion intersessions de la mi-année. Rappelant notre absence lors de la plénière de Kinshasa, nous faisons de l'adoption de réformes substantielles et suffisantes, telles que celles qui sont énumérées ci-dessous, un facteur essentiel de notre plein engagement à l'endroit du PK.

La Coalition de la société civile du Processus de Kimberley prend acte des décisions prises par le PK à la plénière de Kinshasa concernant le Zimbabwe. Ces décisions ont été prises en l'absence de la société civile, et nous avons fait connaître nos préoccupations et nos objections. La Coalition de la société civile travaillera avec l'entente afin d'assurer les meilleurs résultats possible.

Nous entendons aussi travailler sur des initiatives parallèles jusqu'à ce qu'il devienne évident que le PK a le désir et la capacité de s'attaquer à des préoccupations fondamentales relatives à son fonctionnement.

Nous reconnaissons que le PK est un moyen nécessaire, bien qu'insuffisant, par lequel réglementer le commerce international des diamants bruts, particulièrement ceux qui proviennent de régions à haut risque et sujettes aux conflits.

La Coalition de la société civile du PK croit que les recommandations et les résultats qui suivent sont une condition préalable nécessaire à l'existence d'une chaîne d'approvisionnement des diamants qui soit efficace, crédible, propre et gérée de manière responsable :

1. DÉFINITIONS :

Droits de la personne

L'actuelle définition des diamants de la guerre est dépassée et ne reflète pas la manière dont la violence a évolué dans les régions productrices de diamants au cours de la dernière décennie, depuis la mise en place du Processus de Kimberley.

Le PK doit inclure le respect des droits de la personne dans ses normes minimales pour tous les participants. Par cela nous entendons que l'adoption et la mise en œuvre de mesures de sécurité dans les secteurs d'exploitation des diamants des Participants devraient être conformes au droit international en matière de droits de la personne.

Pour s'attaquer aux possibilités de contrebande et aux autres préoccupations concernant la conformité au PK dans l'exploitation artisanale des diamants, les participants devraient adopter et appliquer davantage de normes et de mesures de sécurité conformes au droit international en matière de droits de la personne pour les mineurs de diamants et les membres des collectivités locales.

Jusqu'à ce que le PK ait adopté de telles dispositions claires concernant les droits de la personne, nous travaillerons avec les organisations nationales, régionales et internationales de défense des droits de la personne, y compris la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres organismes des Nations Unies et mécanismes de protection des droits de la personne, afin de les informer du manque de volonté et de l'incapacité du PK de faire des droits de la personne une norme fondamentale au sein de l'industrie du diamant.

2. GOUVERNEMENTS :

Surveillance indépendante

Le mécanisme d'examen par les pairs du PK est très valable, mais il a aussi certaines limites. La Coalition de la société civile croit que le SCPK bénéficierait grandement d'une surveillance indépendante additionnelle. Pour informer le PK à ce sujet, nous recommandons la tenue d'un « examen des examens » préliminaire, indépendant et professionnel, pour étudier :

- la qualité des visites et missions d'examen qui ont déjà été réalisées;
- les mesures prises à la suite des recommandations;
- le suivi effectué par le PK.

Ce point devrait être adopté à la réunion intersessions, et une date cible d'achèvement devrait être prévue d'ici la plénière de 2012.

3. INDUSTRIE :

Intégration de l'industrie de la taille et du polissage dans la surveillance et les statistiques du PK

L'exclusion de l'industrie de la taille et du polissage du système du PK crée un vide entre le système de production et de commerce et les détaillants et les consommateurs. Jusqu'à ce que l'industrie de la taille et du polissage soit assujettie à la surveillance du SCPK, la Coalition de la société civile s'emploiera à faire savoir aux détaillants et aux consommateurs qu'on ne peut avoir confiance dans le système de certification du PK.

Des responsabilités plus claires pour l'industrie tout au long de la chaîne d'approvisionnement

La Coalition de la société civile travaillera avec l'industrie, le PK et l'OCDE en vue de produire un supplément sur les diamants qui fera partie intégrante du *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque*.

4. SOCIÉTÉ CIVILE :

Le rôle des organisations de la société civile

Nous réclamons que le PK adopte un langage clair pour appuyer le rôle des organisations de la société civile dans la surveillance de la conformité de leurs pays au SCPK, que les États membres respectent le rôle des organisations de la société civile dans ce processus et qu'ils leur accordent une entière protection en vertu de la loi. La Coalition de la société civile travaillera avec le prochain président afin d'ébaucher un texte approprié, qui devra être adopté à la plénière de 2012.

5. PROCESSUS DE KIMBERLEY :

Prise de décisions

La Coalition de la société civile (SC) demande que jusqu'à ce que le PK ait adopté une politique efficace en matière de prise de décisions, et tant qu'il maintiendra son arrangement dysfonctionnel de prise de décision par « consensus », le consensus se rapportant à toute décision doit inclure l'accord de la Coalition de la SC et du Conseil mondial du diamant. Sans la participation de toutes les parties prenantes de cette initiative tripartite, et sans l'accord des observateurs sur des questions étudiées par le PK, il n'y aura pas de consensus.

Transparence

La transparence était un principe fondateur du PK, mais dans la pratique, elle s'est avérée très difficile à atteindre. Nous croyons que tous les rapports de surveillance du PK, ainsi que tous les rapports et statistiques annuels des participants, devraient à tout le moins être rendus publics. Jusqu'à ce que cela se produise, nous travaillerons avec d'autres organisations, y compris l'ITIE et Transparency International, pour créer un indice de transparence du PK montrant quels participants au PK rendent ces rapports accessibles au public.

Mécanisme de soutien administratif

Le PK a besoin d'un mécanisme de soutien technique permanent, de petite taille, souple et professionnel pour appuyer le travail du président et des groupes de travail du PK, et pour fournir des services d'analyse, d'archivage et de dialogue. La mise en place de ce mécanisme est désormais urgente, et il importe qu'on s'entende sur les détails lors de la réunion intersessions du PK en juin et qu'on rende ce service fonctionnel d'ici la fin de 2012.

Une meilleure conformité plus généralisée

Tout système de réglementation a besoin d'un système de pénalités normalisées et graduelles, de même que d'un mécanisme de soutien technique pour remédier aux problèmes techniques de conformité. Le PK doit étudier des systèmes internationaux de réglementation semblables, tels que ceux qui régissent les organismes financiers et sportifs. Le comité ad hoc du PK sur la réforme doit mettre au point un tel système, qui sera présenté à des fins d'adoption à la plénière de 2012. La Coalition de la société civile travaillera avec le comité spécial pour faire avancer ce dossier.

Développement

Dans de nombreux pays producteurs, les diamants n'ont pas réalisé leur plein potentiel de développement. Le PK devrait utiliser ses bons offices pour créer un plus vaste forum réunissant des organisations de développement multilatérales, bilatérales et non gouvernementales afin de promouvoir le programme de développement au sein de l'industrie du diamant. Nous travaillerons avec le PK et la DDI pour organiser une grande conférence sur le développement en lien avec la plénière de 2012, de manière à informer l'ensemble du milieu du développement des difficultés et des possibilités relatives à la promotion du développement lié aux diamants. Cette conférence fera fond sur la discussion en table ronde d'une journée tenue à Windhoek, en juin 2009.

6. UNE INITIATIVE SUR LES DIAMANTS PLUS PROPRES :

Jusqu'à ce qu'il y ait des indications claires d'une réelle réforme du PK, nous entendons poursuivre dès maintenant, avec les gouvernements intéressés et l'industrie, la mise sur pied d'un organisme parallèle de réglementation des diamants qui englobera toutes les actuelles normes du PK ainsi que celles qui sont comprises dans les nombreuses propositions de réforme qui ont fait l'objet de discussions au cours des ans. Cette initiative vise à créer un niveau plus élevé de certification pour les consommateurs – une « cote triple A » qui accroîtra la confiance envers les diamants des pays et des sociétés qui y participeront, et qui augmentera la valeur de leurs diamants.